> CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Etude de Programmation et de Développement de la Forêt des Bertranges

***Livrable** : 1 Contrat de Station Touristique et Forestier*

Maitrise d'ouvrage : Communauté de Communes LES BERTRANGES
14, rue Henri Dunant – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

Contact : Adriana FRANCO, Chargée de mission Tourisme – adriana.franco@lesbertranges.fr – 03 86 69 69 06

Date de remise des offres : 19 juillet à 12h

Juin 2019

Sommaire

SOMMAIRE 2

ARTICLE 1 : LE CONTEXTE DE L'ETUDE 3

1. **Le territoire et l'institution**
2. **La construction d'un PLAN de CROISSANCE « TOURISME »** 3
3. **La Forêt des Bertranges** 4
4. **Le périmètre de l'étude** 4

ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET CONTENU DE LA MISSION 5

5. **Les besoins qui sous-tendent l'étude** 5
6. **Les 3 volets de l'étude** 5

ARTICLE 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION 6

7. **Méthodologie** 6
8. **Les compétences recherchées** 7
9. **Livrables** 7

ARTICLE 4 : SUIVI DE LA MISSION 7

10. **Suivi technique** 7
11. **Comité de pilotage** 7
12. **Réunions** 7

ARTICLE 1 : LE CONTEXTE DE L'ETUDE

1. Le territoire et l'institution

Au 1er janvier 2017, trois communautés de communes ont fusionné afin de former la Communauté de Communes Loire, Nièvre et Bertranges. Ce territoire compte désormais 32 communes et presque 21 000 habitants. En plein cœur du territoire, le massif forestier des Bertranges joue comme liant historique et culturel.

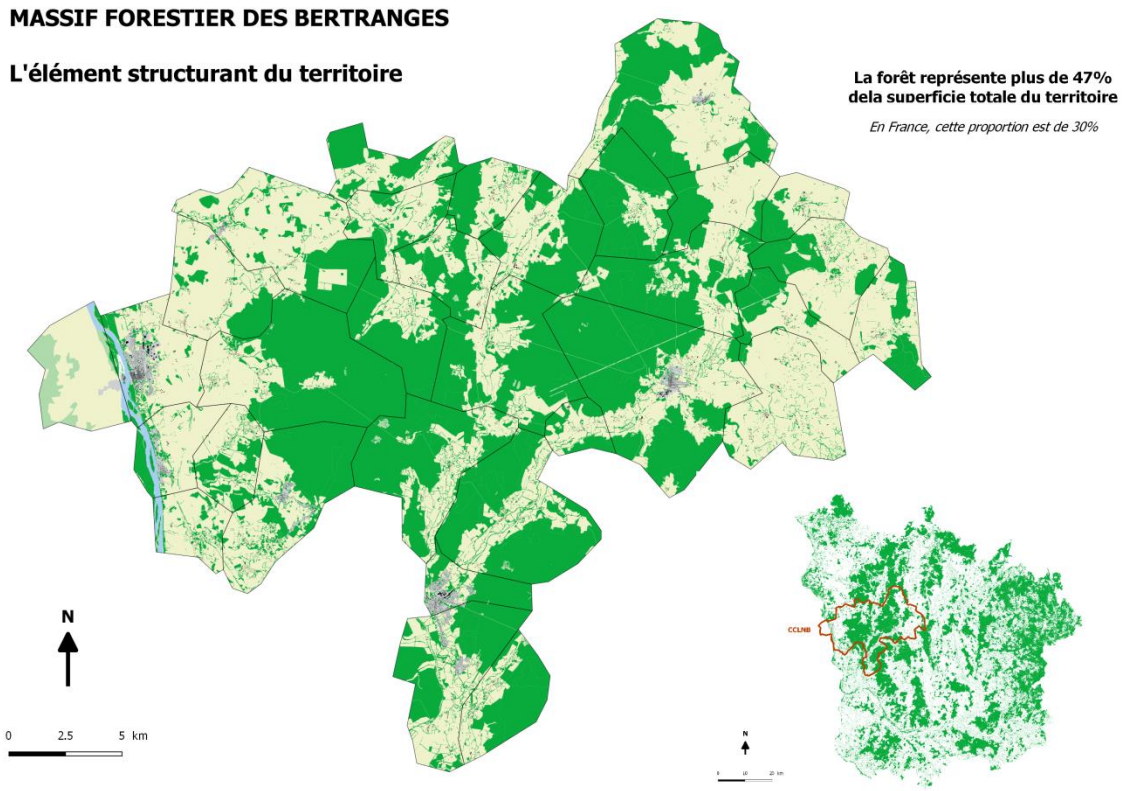

La forêt des Bertranges est un véritable élément fédérateur pour la construction et le développement de ce territoire. D'ailleurs, la Communauté de Communes s'appelle désormais Communauté de Communes LES BERTRANGES (depuis juillet 2018).

2. La construction d'un PLAN de CROISSANCE « TOURISME »

Avant même la fusion des intercommunalités, les élus ont travaillé dès 2016 sur la définition d'un projet touristique commun, fer de lance du développement du territoire. Accompagnée par l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre, la communauté de communes a produit, avec les acteurs locaux du tourisme, un diagnostic transversal et partagé de l'offre touristique. Ce travail a débouché sur l'élaboration d'un plan d'actions présenté en juillet 2018 (Annexe 1 : les actions envisagées sont des hypothèses de développement, ces propositions ne constituent pas des dispositions définitives).

Les 4 défis du PLAN de CROISSANCE :

- Construire la station « Forêt des Bertranges ».
- Restructurer à 360° les centres-bourgs et leur rayonnement sur l'ensemble du territoire.
- Consolider l'offre d'accueil touristique par des opérations ciblées.
- Construire une stratégie de marketing touristique, en cohérence avec la stratégie d'attractivité territoriale.

3. La Forêt des Bertranges

Le massif forestier dans son ensemble comprend la forêt domaniale des Bertranges, des forêts communales et des parcelles forestières privées. La forêt domaniale des Bertranges, seule, représente une superficie de 10.000 hectares, ce qui en fait la deuxième forêt productrice de chênes en France (1ère place si on parle de l'ensemble du massif), après la forêt de Tronçais.

La forêt a très tôt été un lieu de production de fer. Des accumulations importantes de scories sur le pourtour de la forêt permettent d'identifier les emplacements des forges qui datent de l'époque gallo-romaine et posent depuis Colbert les jalons de la riche histoire des forges du Nivernais.

Parmi ses richesses, la forêt des Bertranges abrite également les Mardelles de Prémery (mares et milieux tourbeux), milieux rares à l'échelle nationale. Elles sont classées depuis 2015 en Réserve Naturelle Régionale.

4. Le périmètre de l'étude

Deux périmètres devront nécessairement se croiser :

- Un périmètre « culturel » et « paysager » prenant en compte l'ensemble du massif forestier et faisant écho au caractère structurant de la forêt des Bertranges pour le territoire intercommunal.
- Un périmètre « technique » et « opérationnel » plus resserré prenant en compte le découpage du massif forestier entre espace domanial, communal et privé.

PERIMETRE CULTUREL / PERIMETRE OPERATIONNEL

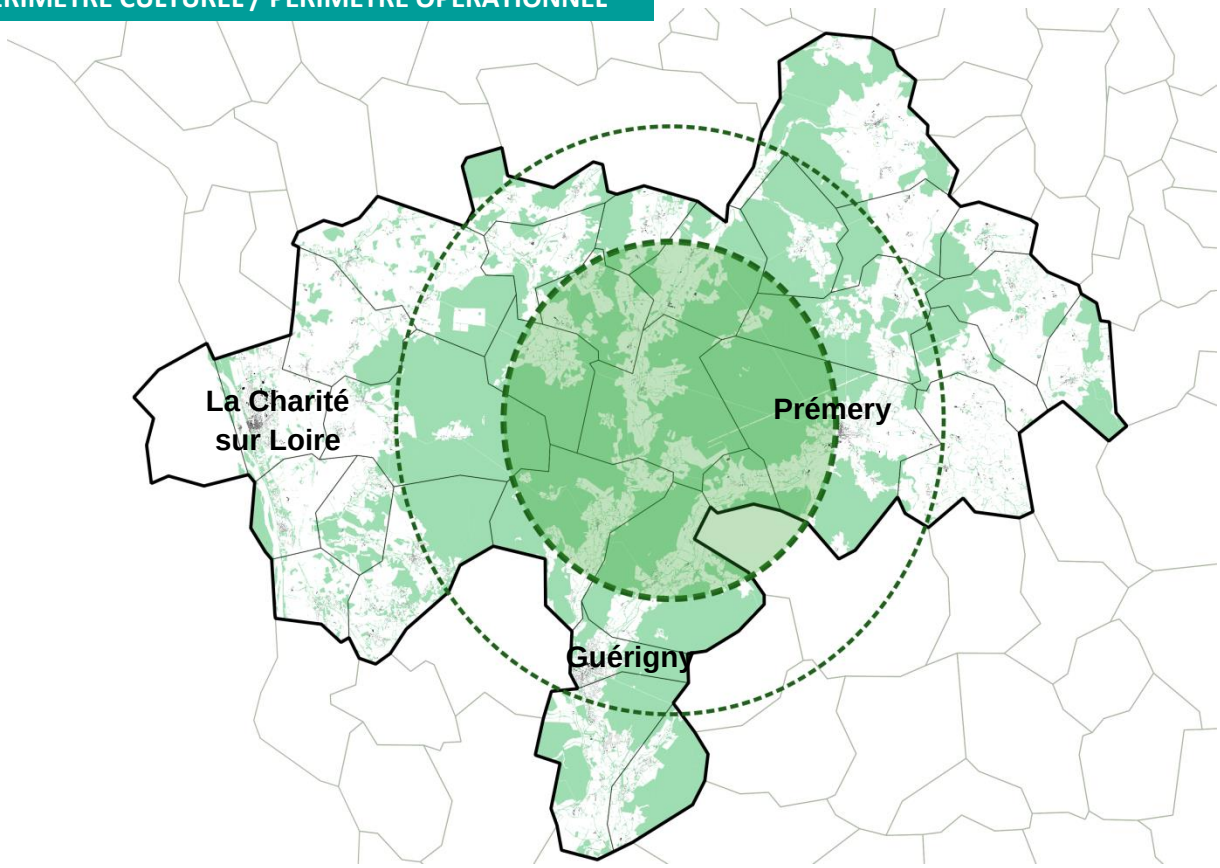

ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET CONTENU DE LA MISSION

5. Les besoins qui sous-tendent l'étude

- Construire un projet innovant et durable de développement (économique, touristique, environnemental, structurel, culturel et social) sur cet espace fédérateur.
- Unir, quantifier et planifier les efforts d'investissements (publics et privés).
- Prendre en compte les opportunités de financements publics (Europe, Etat, Région…)

A l'issue de cette étude, la Communauté de Communes et les acteurs de la Forêt des Bertranges disposent d'une programmation d'investissements priorisés dans le temps, ainsi que le modèle organisationnel pour y parvenir.

6. Les 3 volets de l'étude

TRANCHE FERME

➔ **Le diagnostic**

- Retour et analyse des constats faits sur le développement économique du massif et notamment un focus sur l'offre touristique (hébergements, activités, points d'attractivité), commerciale et de services.
- Pointer et décrypter les contraintes et les solutions qui peuvent freiner ou faciliter le développement économique et touristique de l'espace forestier : domaine partagé entre espace domanial, espace privé et espace communal, ou encore problématiques de cohabitation des différents usages (chasseurs, exploitation forestière, activité de randonnée, mobilité, vie animalière)

- Repérer les potentiels et les espaces de développement.

+ IMPORTANT : Réaliser un benchmark en France et Europe en repérant et analysant 5 exemples de massifs forestiers qui ont investi le champ de l'innovation, du développement et du marketing.

- Proposer en option l'organisation d'un voyage d'étude.
- Un des exemples peut être pris sur une autre thématique pour souligner un aspect essentiel à investir (ex. volet organisationnel entre les acteurs).

➔ **La stratégie**

- Co-construire une vision partagée de l'espace avec les principaux acteurs (ONF, collectivités, entreprises, hébergeurs, artisans, artistes, agriculteurs, propriétaires forestiers…) qui aura pour vocation de déterminer les équipements, infrastructures et activités (loisirs et culturelles) à développer.
- Formuler cette vision :
  - Par l'écriture d'un récit qui décrit les scenarii d'expériences qui seront vécues (selon le profil des usagers du massif forestier).
  - Par l'image (projections illustrées des expériences, dessins, plans, cartographie, montages vidéo…).
  - En déclinant les profils usagers (attentes et besoins).
  - En formulant les grands enjeux et défis à relever collectivement.

Cette stratégie devra permettre d'aboutir à l'élaboration d'un contrat de <u>station touristique.</u>

+ IMPORTANT : Mettre en parallèle cette stratégie avec les outils existants pour repérer les points d'appui possibles notamment avec PLU, SCOT, SRADDET…

TRANCHE CONDITIONNELLE

➔ **La programmation des investissements**

- Décliner la stratégie en une liste d'opérations à mener (aménagements, équipements, services, mobilité, commerces, projets structurants…) en approfondissant les premiers chantiers fléchés dans le DEFI 1 du PLAN de CROISSANCE Tourisme.
- Faire une projection opérationnelle de la requalification de cet espace en intégrant les volets stratégiques et en proposant une méthode de déploiement à l'échelle du massif.
- Prioriser ces chantiers avec les élus et les parties intéressées.
- Définir les coûts d'investissements prévisionnels
- Rechercher des investisseurs et des plans de financement sur les chantiers clés.
- Proposer 2 scenarii de modèle organisationnel.

ARTICLE 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

7. Méthodologie

Le prestataire devra être force de proposition quant à la méthodologie de travail envisagée pour conduire la mission. Il devra veiller à proposer une méthodologie de travail et des moyens adaptés à la dimension du projet.

L'étude devra débuter en septembre 2019. Le prestataire devra être force de proposition quant au calendrier de mise en œuvre de la mission.

La consultation des partenaires et acteurs du projet, notamment dans la phase « DIAGNOSTIC », sera indispensable. Le prestataire devra prévoir à minima 2 jours sur le terrain pour cette consultation.

Le prestataire sera en charge de :

- La conduite de la mission.
- La préparation et l'animation de l'ensemble des réunions : réunions de travail avec l'équipe projet, comité de pilotage, réunions techniques, et toutes réunions en présentiel ou à distance.
- La préparation des supports de présentation destinés aux réunions.
- La rédaction des comptes rendus relatifs à chaque réunion, comité ou atelier.

8. Les compétences recherchées

Le mandataire du groupement pourra composer l'équipe pluridisciplinaire de son choix en agglomérant les compétences suivantes :

- Programmiste, spécialiste des territoires ruraux et du développement des massifs forestiers,
- Paysagiste,
- Urbaniste, aménageur,
- Spécialiste de la mobilité en zone rurale,
- Bureau d'étude spécialisé en tourisme et marketing territorial,
- Juriste,
- Designer de service,
- Spécialiste de méthodes de co-construction et d'intelligence collective.
- …

9. Livrables

Le prestataire devra fournir à minima un document final pour chaque phase de l'étude (diagnostic, stratégie, programme d'investissements), ainsi qu'un document de synthèse globale de l'ensemble de l'étude facilement diffusable (prêt à présenter auprès des partenaires financiers) et communicable de manière synthétique à tout type de partenaire, qu'il soit privé ou public.

ARTICLE 4 : SUIVI DE LA MISSION

10. Suivi technique

La mission sera suivie techniquement par une équipe projet composée de différents techniciens issus de la Communauté de Communes, de l'Office de Tourisme intercommunal, du Département, de l'ADT Nièvre, de l'ONF et du PETR Val de Loire Nivernais. L'équipe projet sera chargée d'accompagner la conduite de l'étude, d'orienter, de garantir le bon avancement de la mission et de valider chaque phase avant présentation des travaux au comité de pilotage.

La coordination de cette équipe sera assurée par un technicien de la Communauté de Communes. Il sera l'interlocuteur privilégié du prestataire et assure un lien avec la commission « Tourisme ».

11. Comité de pilotage

Chaque phase de l'étude (diagnostic, stratégie, programme d'investissements) sera validée par un comité de pilotage. Il sera composé des membres de la commission « Tourisme » de la Communauté de Communes accompagnée des financeurs et partenaires (Etat, Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, ONF, Département de la Nièvre). Le Président de la Communauté de Communes peut décider d'y associer toute personne utile aux travaux.

12. Réunions

Le prestataire devra à minima organiser une réunion de lancement pour présenter la méthodologie et le calendrier, puis une réunion pour valider le diagnostic, la stratégie puis le programme d'investissements.

Des réunions de travail techniques avec l'équipe projet pourront être organisées autant que de besoin pour garantir le bon déroulé de la mission.